

7^{ème} édition du concours de récits brefs Lettres Vives de l'Université Gustave Eiffel
Sur le thème : « Circulation »
Année universitaire 2023-2024 : textes à déposer jusqu'au **1^{er} avril 2024, minuit.**

Règlement et conditions de participation

▪ **ARTICLE 1**

Ce concours est organisé, en 2023-2024, par le Laboratoire d'écriture et la Mission Arts & Culture de l'Université Gustave Eiffel.

Il est ouvert à tout public (usagers de l'Université et public extérieur à l'Université) à partir de 15 ans.

▪ **ARTICLE 2**

Par « récit bref », il faut entendre un texte en prose de 400 à 1800 mots (vous pouvez consulter le nombre de mots d'un fichier au format Word en cliquant dans le menu sur l'onglet Révision>Vérification>Statistiques).

Le thème proposé pour l'année 2023-2024 est : CIRCULATION.

▪ **ARTICLE 3**

Deux catégories sont prévues pour ce concours :

- catégorie « moins de 18 ans » : de 15 à 17 ans (inclus)

- catégorie « plus de 18 ans » : à partir de 18 ans

▪ **ARTICLE 4**

Chaque récit bref devra comporter un titre. Seules les œuvres originales, non publiées, sont acceptées. Tout texte rédigé avec l'aide de l'intelligence artificielle sera rejeté.

Un seul texte par candidat.e est autorisé.

Les récits brefs doivent être écrits en français.

▪ **ARTICLE 5**

Les récits brefs doivent être envoyés **jusqu'au 1^{er} avril 2024, minuit**, à l'adresse électronique suivante : **lettresvives@u-pem.fr**

Chaque récit bref doit être accompagné d'un engagement (dans un fichier distinct de celui du récit bref) comprenant les informations suivantes :

Nom :
Prénom :
Age :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Titre de mon récit bref :
Première phrase de mon récit bref :
Nombre de mots :
Catégorie du concours : moins de 18 ans / plus de 18 ans
Etablissement/formation (uniquement pour les lycéens et les étudiants) :
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur être l'auteur du récit bref intitulé
.....

- Formats de fichiers acceptés : .doc, .docx, .rtf, .pdf, .odt.

Le non-respect de ces dispositions entraînera l'élimination du candidat.

▪ **ARTICLE 6**

Un jury sélectionnera les meilleurs textes. Le jury est souverain et statue sans recours.

Trois prix seront décernés pour chaque catégorie.

La remise des prix se fera le **mardi 28 mai 2024 après-midi à l'Université Gustave Eiffel.**

Les candidat.es seront informé.es par mail de l'heure et du lieu exact de la remise des prix.

▪ **ARTICLE 7**

Les récits brefs pourront être publiés par l'Université Gustave Eiffel.

Les concurrents s'engagent à réserver à l'Université Gustave Eiffel le droit de publication dans tout support sans qu'il puisse être exigé de droits de la part des auteurs.

En cas de désaccord, le candidat devra joindre à son envoi une lettre précisant son refus.

▪ **ARTICLE 8**

Du seul fait de leur participation et de leur engagement, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.